



LA LETTRE

Juin 2013

SOMMAIRE

Actualités de *Elles aussi*
Chroniques de l'évolution de la parité

Les actions de *Elles aussi*
2014 : en avant les femmes!

Féministes
en mouvements ♀

Les troisièmes rencontres d'été auront lieu les samedi et dimanche 6 et 7 juillet à l'Université de Nanterre. *Elles aussi* co-animera un atelier sur la parité avec le réseau Ruptures et Osez le Féminisme.

Elles aussi

98, rue de l'Université
75007 PARIS
Tel. 01 40 62 65 00

www.ellesaussi.org
ellesaussisecretariat@yahoo.fr

Editorial

2014 - 2015 LA RÉVOLUTION...

Révolution dans les départements
Evolution dans les communes entre 1000 et 3500 habitants

Depuis 1999 où la loi « favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions et mandats électifs », la parité en politique, objectif de notre association depuis sa création en 1992, a fait des pas de **géant** !

Convaincues avec d'autres associations féministes que l'évolution et le développement harmonieux de notre pays dépendait du juste partage des responsabilités entre hommes et femmes, déplorant la confiscation du pouvoir politique par les hommes (73% de députés, 78% de sénateurs), nous avons travaillé, jour après jour, réfléchi, analysé, expliqué que l'état de la démocratie d'un pays se mesurait à la présence des femmes dans les instances politiques.

Oui nous avons quelquefois trouvé le chemin long, ardu, entravé par les partis politiques et le sexisme ordinaire dans la société. Mais jamais nous n'avons douté de notre juste combat pour la parité, comme nous n'avons pas douté du droit à pouvoir décider des enfants que nous voulons, comme avant 1944 les femmes ne doutaient pas de leur droit de vote.

Participer à la vie politique est un droit fondamental pour les femmes ; l'humanité est, à parité, constituée de femmes et d'hommes.

A ce titre c'est bien d'une **révolution** dont il s'agit aujourd'hui !

En 2014, aux prochaines élections municipales, dans les communes entre 1000 et 3500 habitants, les listes seront paritaires. 6 810 communes seront ainsi concernées et on prévoit 16 000 conseillères en plus. Oui un pas de **géant** !

En 2015 le choc sera encore plus fort : créées après la révolution, les assemblées départementales, concentré de notables à 86%, seront contraintes à la parité par la grâce du scrutin majoritaire binominal : 50% de femmes, 50% d'hommes. Une vraie **déflagration** dans le paysage politique masculin !

Réjouissons-nous, notre association militait pour ce scrutin depuis 2007. Mais restons vigilantes car des chantiers restent ouverts : la limitation du cumul des mandats et la révision du statut de l'élu-e, le réaménagement du territoire politique et administratif.

La démocratie reste inaccomplie : trop de structures en brouillent, localement, le fonctionnement ; trop d'élus accrochés à leur pouvoir comme à une drogue, en empêchent à tous les niveaux son renouvellement.

Huguette Legros
Présidente de Femmes et élues de la Manche

SOUSCRIPTION EXCEPTIONNELLE

Le Dictionnaire
des femmes créatrices



Quarante siècles de création des femmes à travers le monde
dans tous les domaines de l'histoire humaine,
des arts, de la culture, de la science.

des femmes
Antioche, Portugal

« **Le Dictionnaire des femmes créatrices** » est né de la volonté de mettre en lumière la création des femmes à travers le monde et l'histoire, de rendre visible leur apport à la civilisation. Il a été rendu possible par plus de quatre décennies d'engagements et de travaux en France et dans tous les pays, qui ont permis de renouer avec une généalogie jusque-là privée de mémoire. Il entend recenser les créatrices connues ou encore méconnues qui, individuellement ou ensemble, ont marqué leur temps et ouvert des voies nouvelles dans un des champs de l'activité humaine.
3 volumes brochés sous coffret pour un ensemble de 4800 pages ; souscription jusqu'au 30 septembre 2013. Voir www.desfemmes.fr



Avec le « **Guide des expertes 2013** », impossible d'organiser un débat sans femmes, l'expertise au féminin existe !

Ce guide relève un défi : offrir aux médias (télévision, radio, presse, web) et à tous les organisateurs de débats (entreprises, collectivités locales, syndicats, mutuelles, instituts, fondations...) 317 noms de femmes compétentes et reconnues dans la totalité des domaines. L'actualité, en France et dans le monde, se commente aussi au féminin.

Préfacé par l'anthropologue Françoise Héritier et par Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, parrainé par le CSA.

www.lequidedesexpertes.fr



La chronique de l'évolution de la parité

De grands pas en avant avec la loi du 17 avril 2013 qui concerne les conseils départementaux, les conseils municipaux et les conseils communautaires, et modifie le calendrier électoral

Après plusieurs lectures au Sénat et à l'Assemblée nationale cette loi a été adoptée le 17 avril puis validée par le conseil constitutionnel.

Assemblées départementales : un grand chambardement en 2015 ; une révolution!

Grâce à la mise en place du scrutin binominal majoritaire, ces assemblées qui étaient les plus réfractaires à la féminisation (86,2% d'hommes) vont être paritaires. Un binôme composé d'une femme et d'un homme sera élu dans chaque canton redéfini (le nombre de cantons sera divisé par deux), ce qui garantit la parité. Ce binôme paritaire, c'est le partage du pouvoir et non la complémentarité. La commission permanente sera également paritaire car élue à partir de listes alternant les candidats de chaque sexe.

C'est une grande satisfaction pour les associations, en particulier *Elles aussi*, qui réclamaient la mise en place de ce mode de scrutin depuis plusieurs années.

Conseils municipaux : plus de femmes conseillères et adjointes en 2014

Une autre avancée concerne les conseils municipaux avec l'abaissement du seuil de population des communes de 3500 h. à 1000 h. pour un scrutin de **listes paritaires**. Cela devrait entraîner l'élection d'au moins 16 000 femmes supplémentaires en 2014. L'exécutif de ces communes sera également paritaire. Le seuil de 3500 h. avait été fixé avec les premières lois sur la parité en 2000.

Il reste cependant 26 928 communes soit 74% des communes, où le scrutin majoritaire subsiste sans aucune contrainte de parité. Nous aurions souhaité un scrutin de liste pour toutes les communes, ou a minima un seuil de 500 habitants (il y aurait eu 32 500 femmes supplémentaires).

Donc, plus de femmes conseillères et adjointes, *Elles aussi* s'en félicite. Mais qu'en sera-t-il pour le nombre de femmes maires ?

Assemblées communautaires (intercommunalités) : plus de femmes conseillères en 2014

Jusqu'ici les délégué-e-s à l'assemblée communautaire étaient élu-e-s par le conseil municipal sans contrainte de parité. La réforme introduit une élection directe des conseiller-e-s communautaires

- ✓ Pour **les communes de plus de 1000 habitants** : la liste des candidats est issue de la liste des candidats au conseil municipal et figurera sur le même bulletin de vote. Cette liste est composée alternativement de candidats de chaque sexe et respecte l'ordre de présentation des candidats au conseil municipal, sans respecter nécessairement l'ordre séquentiel. Les termes de la loi font que les élus communautaires sont obligatoirement des élus municipaux.
- ✓ Pour **les communes de moins de 1000 habitants**, les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau (maire, puis adjoint-e-s selon l'ordre de leur élection, puis conseillers municipaux).
- ✓ Pas de contrainte paritaire pour l'**exécutif**.

Il devrait donc y avoir une amélioration dans la féminisation des conseils communautaires, mais quand un seul conseiller est élu, celui-ci sera le maire, le plus souvent un homme (à 86% avant 2014). De même dans l'exécutif il y a aura une grande majorité de maires, donc un exécutif très masculin.

En l'absence de statistiques sexuées sur la proportion actuelle de femmes dans les assemblées communautaires et dans les exécutifs, il est impossible de prévoir un taux de progression de l'entrée des femmes dans ces assemblées.

Les conseils communautaires, dotés d'un pouvoir de plus en plus important, resteront non-paritaires, ce que nous déplorons.

Autres réformes en cours, mais moins dynamiques pour la parité

Le Sénat : un peu plus de femmes en 2014

Suivant une première recommandation de la « Commission Jospin », un projet de loi est en cours de discussion au Parlement qui prévoit de revenir à la loi de 2000. Celle-ci instituait un scrutin de liste paritaire pour les départements qui élisaient 3 sénateurs et plus. Une loi de 2003 était revenue en arrière en maintenant le scrutin de liste pour les départements qui élisaient 4 sénateurs et plus. L'impact sera peu important sur l'amélioration de la représentation des femmes au Sénat (elles sont actuellement 22,8%). Pourquoi ? Parce qu'en très grande majorité les hommes sont têtes de liste et qu'avec des petites listes, le déséquilibre à l'avantage des hommes est important. C'est donc une réforme à minima.

Nous aurions souhaité que le gouvernement étudie un scrutin de liste sur de grandes circonscriptions, par exemple au niveau de la région tel que le recommandait la « Commission Jospin ».

Non cumul des mandats : pas avant les élections de 2017!

A *Elles aussi*, nous réclamons depuis longtemps une loi sur le non-cumul des mandats afin de renouveler la classe politique et ainsi donner un coup de pouce significatif à l'entrée de femmes dans les instances élues.

Un projet de loi propose que les parlementaires ne cumulent pas un mandat de député ou de sénateur avec un mandat exécutif dans une collectivité territoriale, idem pour les députés européens. Hélas, la réforme n'aura pas d'impact sur les élections de 2014 (municipales, communautaires, européennes, sénatoriales) et celles de 2015 (départementales et régionales). Il faudra attendre les élections législatives de 2017 pour voir son effet sur la parité. Nous regrettons ce délai! D'ailleurs, ce n'est encore qu'un projet de loi !

De plus, la limitation d'un même mandat dans le temps (une des 10 exigences de *Elles aussi* n'est pas abordée.

Armelle Danet



Elles aussi vient de rejoindre la Commission Parité du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, en tant que membre associé.



Femmes et Pouvoir prépare son deuxième forum

Le prochain forum Femmes & Pouvoir aura lieu les vendredi 29 et samedi 30 novembre 2013 à Paris, à l'Hôtel de l'industrie, Place Saint Germain des Prés, et sera centré sur le thème de l'ambition.

Pour en savoir plus : <http://www.femmesetpouvoir.fr>

2014, en avant les femmes !
élue locale, une responsabilité, une richesse



Depuis 20 ans, à chaque élection municipale, le réseau *Elles aussi* se mobilise pour soutenir et accompagner l'engagement des femmes candidates. La loi qui vient d'être votée ouvre un espace plus large à la parité sans toutefois la garantir totalement, et c'est une belle opportunité à saisir individuellement et collectivement.

**2014 - Une action du réseau *Elles aussi*
menée par ses associations et ses antennes dans les départements**

- A l'adresse des femmes tentées d'être candidates, et particulièrement dans les communes de moins de 3 500 habitants. Que ce soit un premier engagement, l'aspiration à prendre des responsabilités dans la commune ou l'intercommunalité ou la volonté de conduire une liste...
 - De septembre à janvier, des rencontres - forums, dîners-débats ou autres - organisées autour de témoignages de femmes élues, et d'échanges en petits groupes ou plus personnels.
 - Pour informer, répondre aux questions ou hésitations, par une parole plurielle, libre et porteuse de vécu, sur la réalité de l'expérience municipale, sur les richesses qu'elle apporte. Pour encourager en conseillant ; pour montrer concrètement comment c'est possible.
 - Pour affirmer toute la légitimité des candidatures de femmes et en finir avec les propos habituels mettant en doute leurs compétences, leurs capacités, leur crédibilité.
 - Pour initier un réseau pluraliste entre les candidates avec des élues et anciennes élues.
- Et pour se lancer, un outil pour baliser le parcours de la candidate et les premiers mois de l'élue : ***Le guide de la candidate*** en dix fiches synthétiques écrites au vif de l'expérience.

Anne-Marie Marmier

**Convention on the Elimination
of All Forms of
Discrimination against Women**

Les 187 pays qui ont ratifié la Convention de l'ONU pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sont passés en revue tous les quatre ans. En 2013 cela sera le tour de la France qui a ratifié la convention il y a 30 ans. Le gouvernement finalise son 7^{ème} rapport et la CLEF (Coordination Française du Lobby européen des Femmes) termine la rédaction de son rapport alternatif. En tant que membre de la CLEF, *Elles aussi* a contribué à la rédaction de l'article sur la vie politique qui à partir du constat des dernières avancées fait des recommandations pour atteindre la parité.

« Femmes aux responsabilités » a rejoint notre réseau

Nous accueillons avec un grand plaisir cette nouvelle association dans notre réseau.

Cette association s'est créée récemment sur le Territoire de Belfort et a participé avec succès en 2012 à l'action « La Marianne de la Parité », initiée par *Elles aussi*.

Son objectif est d'encourager les femmes à prendre toute leur place dans la sphère publique et professionnelle.

Sa présidente, Aude Petit, vient d'être élue au Conseil d'Administration de *Elles aussi*

Courriel : femmesauxresponsabilites@hotmail.fr

L'association est sur Facebook